

Vue cycle du programme des cours

Bl Or Th Pr Au Cr

Cours obligatoires (B1 : 15Cr)

DCER0099-1	<i>Certificat inter universités en droits des débiteurs vulnérables</i>	B1	TA	108	-	-	15
- Module 1 :							
Présentation des vulnérabilités potentielles et des conventions internationales utiles (+ justiciabilité des droits sociaux), par V. Flohimont (UNamur) et J.-F. Neven (avocat, ULB)							
- Module 2 :							
Vulnérabilités particulières, par A. Tasiaux (UNamur), G. Mathieu (UNamur) et M. Beague (UNamur)							
- Module 3 :							
Le débiteur majeur bénéficiant d'une mesure de protection : avocat + Magistrat							
- Module 4 :							
Le débiteur face à des dettes civiles (responsabilité civile, contrats de consommation,...), par E. Vanstechelman (UNamur)							
- Module 5 :							
Le débiteur en médiation de dettes (+ rédaction d'un plan), par J. Hubin (ULiège)							
- Module 6 :							
Le débiteur face à des dettes de crédit : Chr. Biquet (ULiège)							
- Module 7 :							
Le débiteur face aux saisies, par Jean-François Van Drooghenbroeck (UCL)							
- Module 8 :							
Le débiteur face à des dettes fiscales et sociales, par E. Vanstechelman (UNamur) et E. Dermine (ULB)							
- Module 9 :							
Aide sociale et chômage + droit passerelle des indépendants, par H. Mormont (ULB)							
- Module 10 :							
Le débiteur face à la fracture numérique, par H. Jacquemin (UNamur)							
- Module 11 :							
Le débiteur en droit pénal (notamment le sort des dettes pénales, la question des détenus,...), par N. Colette (UNamur)							
Séminaires :							
- Travaux pratiques en matière de règlement collectif de dettes, par J. Hubin (coordination)							
- Travaux pratiques en matière de procédure d'ordre							